



**Commune de  
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'ARRAS  
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

**Nombre**

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 11  
De votants : 11

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

**2020/34**

**OBJET :**  
**Travaux d'aménagement  
RD67 et RD62. Demande  
de subvention auprès du  
Conseil départemental au  
titre du MMU**

Monsieur le Maire rappelle que notre commune souhaite procéder à un aménagement de sécurisation des rues d'Arras (RD67) et de Beaumetz (RD62).

Les travaux envisagés sont l'enfouissement des réseaux, le remplacement des bordures, la création de places de stationnement, la mise en œuvre d'espaces végétalisés, la sécurisation des abords de l'école et la création d'un cheminement piéton sur l'ensemble des deux rues.

Ces aménagements permettront de sécuriser la traversée piétonne du village, de qualifier les deux rues et de sécuriser les abords de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que les plans et aménagements proposés par le cabinet Verdi Ingénierie ont été présentés à l'ensemble des élus et que les remarques ont été prises en compte.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de réaménagement de la rue d'Arras (RD67) et de Beaumetz (RD62)
- de solliciter auprès du Département du Pas-de-Calais une subvention au titre du programme MMU.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès des différents partenaires.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
**16 septembre 2020**  
et que la convocation du Conseil avait été faite le  
**8 septembre 2020**

Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits.

Le Maire,  
Julien BELLENGIER  
  




Pour extrait conforme,

Maire  
  
